RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 28381
Numéro SIREN : 337 779 409
Nom ou dénomination : S O F I M A S

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt 14104

Greffe du tribunal de commerce de Créteil

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/14104

Déposant :

Nom/dénomination : S O F I M A S

Forme juridique :

N° SIREN : 337 779 409

N° gestion : 1986 B 28381

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092018	et clos le	31082019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS SOFIMAS	54 AVENUE DE NORMANDIE 94150 RUNGIS
SIRET 3 3 7 7 7 9 4 0 9 0 0 0 1 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 08 SEP. 2020
14104
SOUS LE N°

B ACTIVITE

Activités exercées	SOCIETE FINANCIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	2 839
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X | |

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET SEROC AUDIT 70 A AVENUE DE NORMANDIE PLA 222 BAT E5 94150 RUNGIS *Tél:* 0185781800	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 10/12/2019 Lieu RUNGIS CEDEX
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature MASSE FREDERIC

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2019)

ANNÉE 2019 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SAS SOFIMAS — du 01092018

Adresse 54 AVENUE DE NORMANDIE 94150 RUNGIS — au 31082019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	MASSE FREDERIC PRESIDENT	27D CHEMIN DU CALVAIRE 69570 DARDILLY
2	MASSE SABINE DIRECTRICE GENERALE	27D CHEMIN DU CALVAIRE 69570 DARDILLY
3	LECLERE CHRISTINE DIRECTRICE ADMINIST.FINANCIERE	6 ALLEE DES ENFANTS HEUREUX 94450 BOISSY ST LEGER
4	DELACROIX MELANIE COMPTABLE	7 ALLEE SAMUEL BECKETT 91320 WISSOUS
5	NADOLNY THIERRY TECHNICIEN QUALITE&LOGISTIQUE	30 RUE JULES VALES 94600 CHOISY LE ROI
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	122 781		6 288		129 069	7 868	21 936		158 873
2	89 739		4 632		94 371	5 103	12 046		111 520
3	84 193		7 067		91 260		18 502		109 762
4	42 280				42 280				42 280
5	40 101				40 101				40 101
6									
7									
8									
9									
10									
**	379 094		17 987		397 082	12 971	52 484		462 537

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	€	410
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		10 279
Total		10 689

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ❿	473 226	- de l'exercice 2019 ❿	(339
- de l'exercice précédent ⓫	475 648	- de l'exercice précédent ⓫	(67 565

Nom et qualité du signataire MASSE FREDERIC PRESIDENT

A RUNGIS CEDEX le 10/12/2019

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

En Euros. CABINET SEROC AUDIT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1 **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 54 AVENUE DE NORMANDIE 94150 RUNGIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 33779409000016 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 08 2019 Net 3	N-1 31 08 2018 Net 4	
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	50 308	AG	50 308	50 308	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	15 256	AK	15 256		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 324	AS	1 791	1 533	2 197
	Autres immobilisations corporelles	AT	48 779	AU	42 431	6 348	3 288
	Immobilisations en cours	AV		AW			2 500
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	3 218 121	CV		3 218 121	3 218 121
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	30 060	BI		30 060	30 060
	TOTAL (II)	BJ	3 365 849	BK	59 478	3 306 370	3 306 475
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	306 880	BY		306 880	231 323
	Autres créances (3)	BZ	82 182	CA		82 182	74 612
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	38 588	CG		38 588	26 677
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	110 924	CI		110 924	77 355
	TOTAL (III)	CJ	538 574	CK		538 574	409 967
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 904 422	IA	59 478	3 844 944	3 716 441

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP | (3) Part à plus d'un an : | CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 648 000)	DA	648 000	648 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	64 800	64 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	856 403	803 890
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou erte)	DI	179 795	52 513
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	11 776	6 355
	TOTAL (I)	DL	1 760 774	1 575 558
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 574 841	1 770 137
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	156 285	93 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	148 092	65 451
	Dettes fiscales et sociales	DY	152 585	171 854
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 178	17 501
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	35 190	22 639
	TOTAL (IV)	EC	2 084 170	2 140 883
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 844 944	3 716 441

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	829 018	568 475
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	1 239 022	FH	64 076	FI	1 303 098		1 175 543
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 239 022	FK	64 076	FL	1 303 098		1 175 543
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 987		17 987
	Autres produits (1) (11)					FQ	88 685		92 434
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 409 770		1 285 964
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	58 270		51 684
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	198 357		251 713
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	480 095		317 032
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 864		17 134
	Salaires et traitements*					FY	453 335		492 662
	Charges sociales (10)					FZ	194 017		214 904
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	3 677		3 701
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 405 614		1 348 830
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 156		(62 865)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	210 577		137 482
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	108		154
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	210 685		137 636
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 040		27 371
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	26 040		27 371
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	184 645		110 265
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	188 800		47 399

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1	228
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		10 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1	11 028
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	615	493
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 971	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 421	5 421
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 007	5 914
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 006)	5 114
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	1 620 456	1 434 629
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	1 440 662	1 382 115
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des roduits - total des charges)		HN	179 795	52 513
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	17 987	17 987
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	88 685	92 434
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf état annexe	9 006	1

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS

31/08/2019

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes	27	
Dons et pourboires	580	
Différences règlements	7	1
Amortissements dérogatoires	5 421	
VCN immos cédées	2 971	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	65 564	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	3 324	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	4 542	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	41 361	LC		LD	6 544
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	2 500	LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	51 726	LO		LP	6 544
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	3 218 121	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	30 060	1U		1V	
			TOTAL IV	LQ	3 248 181	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 365 472	ØH		ØJ	6 544

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	65 564	1X	65 564
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	3 324	ML	3 324
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	4 542	MO	4 542
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 668	MT	44 237	MU	44 237
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	2 500	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	6 168	NH	52 103	NI	52 103
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	3 218 121	ØZ	3 218 121
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	30 060	2G	30 060
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	3 248 181	2H	3 248 181
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	6 168	ØL	3 365 849	ØM	3 365 849

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31082019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS

Néant ☒ *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE	15 256	PF		PG		PH	15 256	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	1 126	QA	665	QB		QC	1 791	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 542	QE		QF		QG	4 542	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 073	QM	3 013	QN	3 197	QO	37 889	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	43 742	QV	3 677	QW	3 197	QX	44 222	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	58 998	ØP	3 677	ØQ	3 197	ØR	59 478	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5	5 421	W6		W7		W8		W9		X1	5 421
TOTAL III	X2		X3	5 421	X4		X5		X6		X7		X8	5 421
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ	5 421	NR		NS		NT		NU		NV	5 421
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	5 421	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	5 421						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros — CABINET SEROC AUDIT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	6 355	TM	5 421	TN		TO	11 776
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	6 355	TS	5 421	TT		TU	11 776
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	ØT		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I II III)		7C	6 355	UB	5 421	UC		UD	11 776
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ	5 421	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	30 060	UV		UW	30 060
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	306 880		306 880		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	9 111		9 111		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 373		25 373		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	10 800		10 800		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	36 898		36 898		
	Charges constatées d'avance	VS	110 924		110 924		
	TOTAUX	VT	530 046	VU	499 986	VV	30 060
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 434	2 434		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 572 408	317 256	1 255 152	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	148 092	148 092		
Personnel et comptes rattachés		8C	31 345	31 345		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	55 507	55 507		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	57 465	57 465		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 268	8 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	156 285	156 285		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 178	17 178		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	35 190	35 190		
TOTAUX		VY	2 084 170	VZ 829 018	1 255 152	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	195 245	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/08/2019

I RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 179 795

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	18 588		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	2 098	XE	20 686
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	27
Amendes et pénalités	WJ	27	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	5 812
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	206 320

II DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A : 10 529)	XA : 200 048

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		XG	9 111
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
						TOTAL II		XH	209 159

III RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	XJ : 2 839
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO : 2 839

En Euros — CABINET SEROC AUDIT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 844 944.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 303 097.77 Euros et dégageant un bénéfice de 179 794.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Néant

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composant sont appliquées depuis l'exercice 2006.

Informations générales complémentaires

Nous vous rappelons que notre société avait consenti à sa filiale MASSE MARCHE DES CHEFS :

- au 31/08/2010 un abandon de compte courant de 32 000 euros
- au 31/08/2011 un abandon de compte courant de 40 000 euros

Ces abandons étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Compte tenu de la situation de la société, nous avons comptabilisé la somme de 18 000 euros au titre du retour à meilleure fortune au 31/08/2015.

Au 31/08/2016 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 32 400 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2017 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 l'abandon de compte courant est soldé.

Informations relatives au CICE

Le CICE 2018 totalisait un montant de 9 111 euros.

Il a pour objet le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, depropection de nouveaux marchés.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	65 564		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 324		
Installations générales agencements aménagements divers	4 542		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 361		6 544
Immobilisations corporelles en cours	2 500		
TOTAL	51 726		6 544
Autres participations	3 218 121		
Prêts, autres immobilisations financières	30 060		
TOTAL	3 248 181		
TOTAL GENERAL	3 365 472		6 544

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			65 564	65 564
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 324	3 324
Installations générales agencements aménagements divers			4 542	4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 668	44 237	44 237
Immobilisations corporelles en cours		2 500		
TOTAL		6 168	52 103	52 103
Autres participations			3 218 121	3 218 121
Prêts, autres immobilisations financières			30 060	30 060
TOTAL			3 248 181	3 248 181
TOTAL GENERAL		6 168	3 365 849	3 365 849

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	15 256			15 256
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 126	665		1 791
Installations générales agencements aménagements divers	4 542			4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 073	3 013	3 197	37 889
TOTAL	43 742	3 677	3 197	44 222
TOTAL GENERAL	58 998	3 677	3 197	59 478

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	665				
Matériel de bureau informatique mobilier	97	2 916			
Emballages récupérables et divers				5 421	
TOTAL	762	2 916		5 421	
TOTAL GENERAL	762	2 916		5 421	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	6 355	5 421			11 776
TOTAL	6 355	5 421			11 776
TOTAL GENERAL	6 355	5 421			11 776
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 421			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 060		30 060
Autres créances clients	306 880	306 880	
Impôts sur les bénéfices	9 111	9 111	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 373	25 373	
Groupe et associés	10 800	10 800	
Débiteurs divers	36 898	36 898	
Charges constatées d'avance	110 924	110 924	
TOTAL	530 046	499 986	30 060

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 434	2 434		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 572 408	317 256	1 255 152	
Fournisseurs et comptes rattachés	148 092	148 092		
Personnel et comptes rattachés	31 345	31 345		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 507	55 507		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 465	57 465		
Autres impôts taxes et assimilés	8 268	8 268		
Groupe et associés	156 285	156 285		
Autres dettes	17 178	17 178		
Produits constatés d'avance	35 190	35 190		
TOTAL	2 084 170	829 018	1 255 152	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	195 245			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	360.0000	1 800			1 800

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	linéaire	1 an
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	5 ans
Matériel de bureau et info.	linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition des titres de participation de la SAS CDV FINANCES ont été intégrés dans les valeurs immobilisées et fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Néant

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Néant

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Néant

Opérations à long terme

Néant

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Néant

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	102 052
Autres créances	35 800
Total	137 852

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 434
Emprunts et dettes financières diverses	667
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 840
Dettes fiscales et sociales	48 632
Autres dettes	17 178
Total	123 751

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	110 924
Total	110 924
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	35 190
Total	35 190

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	5
Total	8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 440 000
Nantissement 711 actions Masse Rungis,et 1796 actions Masse Lyon	1 200 000	
(bénéficiaire : BNP ET SOCIETE GENERALE)		
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000	
Total (1)		1 440 000
(1) Dont concernant les dirigeants		600 000

Assurance homme clé au profit de la SG.

Engagements reçus

Assurance Homme clé	600 000
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000
Total	840 000

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Le montant de l'engagement des départs en retraite pour l'ensemble du personnel au 31/08/2019 s'élève à 22 074 euros.
La société a déjà contracté une assurance "indemnité de fin de carrière" couvrant les départs en retraite pour l'ensemble des salariés.

Compte personnel de formation

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 01 janvier 2015. Elle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis 12 heures par an, pour une durée de travail à temps complet, jusqu'au plafond de 150 heures.
Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 01 janvier 2021, soit pour la société un total de 480 heures.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
-SAS MASSE LYON -1 Rue des Vergers-Parc Limonest -69560 LIMONEST Cedex	705 579	64.14	113 736
-SAS MASSE NANTES -58 Boulevard Gustave Roch -44200 NANTES	218 008	64.94	15 952
-SAS MASSE -54 Avenue de Normandie - PLA 190 -94597 RUNGIS Cedex	1 320 997	64.64	90 442
-SAS CDV FINANCES -56 Avenue de Normandie -94597 RUNGIS Cedex	990 491	100.00	84 832
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-SAS MASSE MARCHE DES CHEFS -Rue du nouvel abattoir -67200 STRASBOURG	270 505	39.95	16 877
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 648 000 euros
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRETEIL

* * * * *

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2020

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 août 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A l'équilibre en termes d'exploitation, la société SOFIMAS renforce son résultat afin d'honorer ses engagements financiers.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, vous trouverez en annexe les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 août 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

ETABLISSEMENTS MASSE : Participation détenue au 31 août 2019 : 64,64 %
Exercice social clos le 31 août 2019
Chiffre d'affaires H.T. 8.508.022 € contre 9.235.022 € le 31 août 2018 soit une diminution de -7,87%
Résultat net comptable : 90.442 euros contre 58.221 € le 31 août 2018 soit une augmentation de 55,34%.
Les capitaux propres s'élèvent à 1.320.997 € pour un capital social de 913.000 €.

MASSE LYON: Participation détenue au 31 août 2019 : 64,14 %
Exercice social clos le 31 août 2019
Chiffre d'affaires H.T. : 7.139.540 € contre 7.249.782 € le 31 août 2018 soit une diminution de -1,52%
Résultat net comptable : 113.736 € contre 132.427 € le 31 août 2018 soit une diminution de 14,11%.
Les capitaux propres s'élèvent 705.579 € pour un capital social de à 392.000 €.

MASSE NANTES: Participation détenue au 31 août 2019 : 64,94 %
Exercice social clos le 31 août 2019
Chiffre d'affaires H.T. : 2.486.182 € contre 2.421.063 € le 31 août 2018 soit une augmentation de 2,69%
Résultat net comptable : 15.952 € contre 56.423 € le 31 août 2018 soit une diminution de -71.73%
Les capitaux propres s'élèvent à 218.008 € pour un capital social de 150.000 €.

MASSE, LE MARCHE DES CHEFS : Participation détenue au 31 août 2019 : 39,96 %
Exercice social clos le 31 août 2019
Chiffre d'affaires H.T. 4.567.271 € contre 4.663.237 € le 31 août 2018 soit une diminution de -2,06%
Résultat net comptable : 16.877 € contre 63.972 € le 31 août 2018 soit une diminution de -73,62%
Les capitaux propres s'élèvent à 270.505 € pour un capital social de 80.000 €.

CDV FINANCES : Participation détenue au 31 août 2019 : 100 %
Exercice social clos le 31 août 2019
Résultat net comptable : 84.832 € contre 49.523 € le 31 août 2018 soit une augmentation de 71,30%
Les capitaux propres s'élèvent à 990.491 € pour un capital social de 300.000 €.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.303.098 euros contre 1.175.543 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de +10,85%.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 106.672 euros contre 110.421 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,06%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 256.627 euros contre 303.397 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,42%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 480.095 euros contre 317.032 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +51,43%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 17.864 euros contre 17.134 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +4,26%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 453.335 euros contre 492.662 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -7,98%.

Le montant des charges sociales s'élève à 194.017 euros contre 214.904 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,72%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3.677 euros contre 3.701 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,64%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.405.614 euros contre 1.348.830 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +4,21%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à +4.156 euros contre -62.865 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de +106,61%.

Compte tenu d'un résultat financier de 184.645 euros (110.265 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 188.800 euros contre 47.399 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +298,32%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -9.006 euros contre 5.114 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 179.794,57 euros contre un bénéfice de 52.513,07 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +242,38%.

Au 31 août 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 3.844.944 euros contre 3.716.441 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +3,46%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 179.794,57 euros.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 179.794,57 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.760.773,92 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2016 :
14.400,00 €, soit 8 € par action
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14.400 €

Exercice clos le 31 août 2017 :
Néant

Exercice clos le 31 août 2018 :
Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé intègrent une somme de 18.588 € au titre des dépenses non déductibles fiscalement entrant dans la catégorie de celles visées à l'article 39-4 dudit Code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons également d'approuver les termes du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

INFORMATIONS PARTICULIERES

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a pris aucune nouvelle participation dans une Société ayant son siège social sur le territoire de la République Française durant le dernier exercice clos.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Je vous rappelle en outre qu'à l'ouverture de l'exercice la Société détenait les filiales et participations ci-dessus mentionnées.

Conformément à l'article L233-29 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune aliénation d'actions de la Société n'a été réalisée au cours du dernier exercice par application des dispositions relatives aux participations réciproques.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au Directoire quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE DIRECTOIRE



Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

FACTURES RECUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

SOFIMAS AU 31/08/2019

TTC	Article D -I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'excercice dont le terme est echu						
	0 JOUR INDICATIF	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	
(A)Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées							
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	93 251,73		54 750,71	20 007,66	9 508,71	8 984,65	93 251,73
Pourcentage suivant montant du crédit fournisseurs			58,71%	21,46%	10,20%	9,63%	
Pourcentage suivant montant du crédit Clients	204 828,45						
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombres des factures exclues							
Monatnat total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)							
(C) Délais de paiements de référence utilisés (contractuel) ou delai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		DELAIS CONTRACTUELS : DELAIS LEGAUX :					

Article D -I-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'excercice dont le terme est echu					
0 JOUR INDICATIF	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
73 852,25	24 142,90	24 321,18	19 851,32	62 660,80	130 976,20
36,05%	11,78%	11,87%	9,70%	30,60%	
DELAIS CONTRACTUELS : DELAIS LEGAUX :					

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 648 000 euros
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRETEIL

* * * * *

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019 s'élevant à 179.794,57 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 179.794,57 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Vote de l'Assemblée Générale du 28 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frédéric MASSE



Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409



B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 648.000 €
Siège social : 54 Avenue de Normandie
94150 RUNGIS
RCS CRETEIL 337 779 409

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €uros
RCS PARIS B 381 144 864
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de PARIS

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

Paris, le 10 janvier 2020

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée
54 Avenue de Normandie
94150 RUNGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2019

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SOFIMAS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SOFIMAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation de la valeur des titres de participation inscrits à l'actif du bilan.

Nous avons vérifié les données significatives utilisées et la valeur estimée des sociétés MASSE site de RUNGIS, MASSE site de LYON, MASSE site de NANTES, MASSE LE MARCHE DES CHEFS site de STRASBOURG et CDV FINANCES, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres détenus, afin de pouvoir corroborer la valeur des titres inscrits à l'actif du bilan de la société à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

81

Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

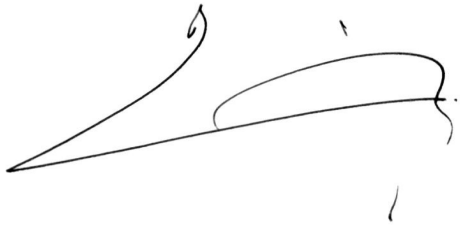
Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
Le 10 janvier 2020

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



Copie certifiée conforme
PG / 08/09/2020 18:16:41
N° de dépôt - 2020/14104 / 337779409